



La Lettre Info de l'UCCF

N° 25 - Septembre 2022

C'est la rentrée !

Au 31 août, pour tous les clubs de la FFACCC, les comptes, adhésions et réadhésions pour l'année civile sont arrêtés !

Alors bienvenue aux **264 nouveaux adhérents** qui nous ont rejoints en 2022 ! Et j'espère bien que nous allons **tous vous retrouver** en 2023 !

Merci aux **919 anciens** qui ont réadhéré ! Vous aussi, j'espère bien **vous retrouver tous** en 2023 !

Je vous invite à prendre du temps pour lire cette Lettre 25 ! Entre autre le compte rendu d'activité du C.L.C. pages 8 et 9.

Je suis sûr qu'ensuite vous prendrez la bonne décision : réadhérer à l'UCCF pour faire face aux atteintes à nos libertés légales, pour être solidaire des actions du CLC, de la FICM !

Je vous invite à vous inscrire pour la sortie Chauvigny. Vite ! Il est encore temps ! Nous pourrons ainsi nous rencontrer, discuter de ce qui va ou ne va pas, entendre vos propositions, réfléchir ensemble ! Et surtout se connaître autrement que par « mail » ! Une rencontre entre les anciens et les nouveaux !

Et si vous ne pouvez pas venir, envoyez vos idées ou vos procurations !

Et n'oubliez pas : à l'UCCF l'inflation n'existe pas ! 33 euros depuis ...2018 ! soit **0,09€ par jour**

Bien cordialement, Je compte sur vous !

À Connax le 29 août 2022

Jean-Pierre Ruellé Président de l'UCCF

SOMMAIRE

Page 1 – Bienvenue !	Page 13 – Cahier central détachable – Rappels et conseils
Page 2 – Camping « Camp du Domaine »	Page 14 – Cahier central – Aire Park
Page 3 – Le Conseil d'Administration	Page 15 – L'UCCF à l'EURO 2022
Page 4 – Mot du Président de la FFACCC	Page 16 – Nouveau partenaire
Page 5 – Les délégués	Page 17 – Agenda – Park4night
Page 6 – L'UCCF, c'est quoi, c'est qui ?	Page 18 – Protection juridique
Page 7 – Les adhérents 2022	Page 19 – Bricolages astuces
Page 8 – Comité de Liaison du Camping-car	Page 20 – Cuisine
Page 9 – Comité de Liaison du Camping-car	Page 21 – Cuisine
Page 10 – Fédération Internationale des Clubs Motorhomes	Page 22 – UCCF et FFACCC
Page 11 – Cahier central détachable – Rappels et conseils	Page 23 – UCCF et FFACCC
Page 12 – Cahier central détachable – Rappels et conseils	Page 24 – France Passion



*La liberté
Face à la mer*

à partir de
35€ par nuit*

CAMP DU DOMAINE

2581 Route de Bénat - 83230 Bormes les Mimosas
Tél. 0494710312 - mail@campdudomaine.com - www.campdudomaine.com

CAMPING-CAR - VAN
CARAVANE

WIFI - Bar Restaurants
Supermarché - Animation - Aire de service

*prix hors taxes de séjour pour 2 personnes incluant l'eau, l'électricité et l'évacuation des eaux usées

**Le Conseil
d'Administration
de l'U.C.C.F.**

- Il est composé de 8 membres :
 - 4 sont élus et composent le bureau
 - 4 sont des membres de droit du Comité Exécutif de la FFACCC

LES 4 MEMBRES ÉLUS : le BUREAU

C'est eux que vous devez contacter en priorité, quel que soit votre problème !

	<p>Président Jean-Pierre RUELLÉ Tél : 07 68 66 01 13 jpm.ruelle@icloud.com 268 Av général de Gaulle – 30330 - CONNAUX</p>	<p>Jean-Pierre s'occupe de la « politique » de l'association, de ce qui concerne les informations, vos problèmes, vos remarques. Il s'occupe des assemblées générales, des relances des ré-adhésions et participe au suivi du site internet et de la gestion du fichier. Il est chargé de « communication » de la FFACCC.</p>
	<p>Trésorier Luigi BIANCHI Tél : 03 89 46 40 95 bianchiluigi@orange.fr 12, rue Alphonse Daudet – 68390 - SAUSHEIM</p>	<p>Luigi tient la comptabilité du club. Il envoie les timbres fédéraux, autocollants des réadhésions par Internet, etc. En tant qu'ancien Président de la FFACCC il apporte toute son expérience et ses conseils. Luigi est Président d'Honneur de la FFACCC.</p>
	<p>Secrétaire Gisèle LAPRÉVOTE Tél : 04 79 65 95 27 gis-laprevote@hotmail.fr 866 Route de Verlin - 73170 - TRAIZE</p>	<p>Gisèle reçoit les ré adhésions par courrier et par « HelloAsso », les enregistre sur la base de données, envoie les timbres fédéraux, autocollants etc. Elle rédige les compte-rendu de nos réunions. Elle reçoit tous les mails envoyés sur «contact@uccf-ffacc.fr» répond ou redirige envers un des membres du C.A.</p>
	<p>Trésorier /secrétaire adjoint Daniel COUREL Tél : 06 47 59 38 71 daniel.courel@orange.fr 28, Cassemartin -32600 L'ISLE JOURDAIN</p>	<p>Daniel a la charge de toutes les adhésions « papier » et par « Helloasso » ; il envoie les timbres fédéraux, la documentation du club, les autocollants etc. Il remplace Luigi ou Gisèle en cas d'empêchement. Il prépare les sorties avec Jean-Pierre.</p>

LES 4 MEMBRES DE DROIT

Ils assurent la liaison entre l'U.C.C.F. et la F.F.A.C.C.C. ; ils apportent une aide ponctuelle aux membres du bureau.
Le vice-président est informé en permanence par le Président du Club.

	<p>Patrick LABLANCHE president.ffacc@gmail.com</p>	<p>Président de la FFACCC. Il a une voix prépondérante en cas d'égalité au sein du Conseil d'Administration.</p>
	<p>Marie-Madeleine COUTURIER couturier.m@neuf.fr</p>	<p>Vice-Présidente de la FFACCC. Secrétaire Générale de la FFACCC.</p>
	<p>Christian MILLOT christian.millot3@wanadoo.fr</p>	<p>Vice-Président de la FFACCC. Trésorier de la FFACCC. Il est vice-président de l'UCCF et trésorier adjoint.</p>
	<p>Danielle ROZIAU daniellefac@orange.fr</p>	<p>Membre du Comité Exécutif. Chargée de la commission voyages de la FFACCC.</p>



LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FFACCC



Chers amis camping-caristes,

Après des années 2020 et 2021 compliquées dues au covid 19, cette année 2022 s'annonçait pleine de beaux projets. C'était sans compter sur cette guerre en Ukraine qui a brouillé les cours de l'énergie et surtout, pour notre mode de loisirs, le prix du gazoil.

Malgré tout, beaucoup d'entre vous ont profité de notre liberté retrouvée pour voyager, pour certains beaucoup moins loin et pour d'autres en gérant le budget des accessoires (restaurant, musés etc.). Nous devons rajouter à cela la livraison des véhicules qui est de plus en plus difficile de la part des constructeurs pour des problèmes de composants et de livraison des bases de nos véhicules.

Votre club ne manque pas de dynamisme et vous tient parfaitement au courant de toutes les sorties que vous pouvez réaliser, notamment avec les sorties ouvertes à tous les adhérents de notre Fédération.

Certains d'entre vous ont fait le tour des capitales en mai, d'autres des sorties au Puy du Fou et bien d'autres sorties encore avec nos clubs affiliés.

Votre club réitère le rassemblement lors de l'embouteillage de Lapalisse, week-end avant de se retrouver pour notre réunion annuelle à Chauvigny où nous comptons sur un grand nombre d'entre vous.

Je serais personnellement présent aux deux manifestations afin de vous rencontrer.

La FFACCC organise son forum des voyages les 9 et 10 novembre à Saint Amand Montrond (18) précédé de son AG les 7 et 8 novembre à laquelle vous pouvez assister et ressentir le fonctionnement de votre fédération.

Je compte sur vous pour parler à vos connaissances de notre fédération et de votre club, qui chaque jour défend les intérêts de notre mode de loisirs.

Amitiés camping-caristes

Patrick LABLANCHE



LES CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

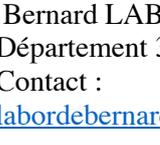
Objectif : faire connaître l'UCCF, développer les relations entre les adhérents et dynamiser notre club !

Ils ont accepté d'être un lien avec les adhérents de leur département et départements proches.

Ne soyez donc pas surpris qu'ils vous contactent au besoin. Ils pourront vous envoyer par mail des informations locales ou régionales, relayer des infos de l'UCCF ou de la FFACCC.

Et de même n'hésitez pas à les contacter ! Communiquez-leur des informations régionales qui seront diffusées à tous les adhérents de la région.

Des rencontres « Portes ouvertes » sur un week-end pourront être organisées. Vous connaissez un lieu possible ... faites-leur savoir.

 <p>Roland ROUSSEAU Département Gironde rousseau_roland@sfr.fr</p>	 <p>Jean-Pierre BOULET Région Hauts de France webmaster@uccf-ffacc.fr</p>
 <p>Marcel CROSLAND Région Centre départements 45, 28, 41 crosland.marcel@free.fr</p>	 <p>Thierry GIRARD Départements 03, 23, 42, 63 et 71 Contact : girardthierry03@gmail.com</p>
 <p>Daniel NAVEL Départements : 22, 29, 35, 56, 44, 49 Contact : daniel.navel@hotmail.fr</p>	 <p>Bernard LABORDE Département 31 Contact : labordebernard4@gmail.com</p>

Nous avons besoin d'aide ...

Nous sommes le club de camping caristes le plus important !

Notre force : nous sommes répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes le reflet de notre société mais nous sommes surtout un vivier de compétences diverses.

Parmi nous il y a tout l'éventail des métiers, tout l'éventail des passions !

Techniciens, techniciennes, cuisiniers, cuisinières, dessinateurs, dessinatrices, enseignants, enseignantes, juristes, comptables, informaticiens, employés, ouvriers etc. etc.

Alors si vous acceptiez de donner quelques heures de votre temps ! Rassurez-vous cela ne dépassera pas 1 heure par semaine et encore... Pas toutes les semaines.

Vous pourriez nous fournir des fiches de cuisine réalisables dans le camping-car, des idées de bricolages pour améliorer nos véhicules.

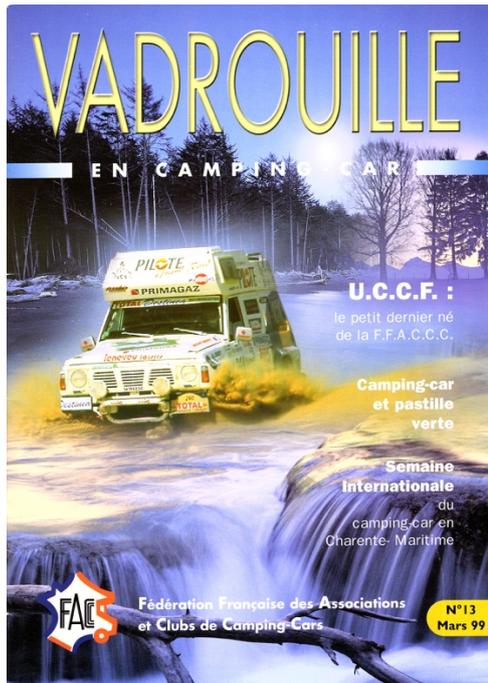
Vous pourriez accepter de devenir correspondant(e) régional(e).

Vous pourriez aussi être associé au travail des *membres du bureau*. *Ils ne sont pas éternels !!!* Et ainsi préparer à assurer la relève ! (secrétariat, trésorerie, présidence...)

Si cela vous tente, contactez Jean-Pierre RUELLÉ Tél : 07 68 66 01 13 jpm.ruelle@icloud.com

D'avance, un grand merci !

L'UCCF, c'est quoi ?



Créée en octobre 1998, déclarée le 4 novembre 1998, parution au Journal Officiel du 28 novembre 1998 n°1054 !

Comme tous les clubs, l'UCCF est une association régie par la Loi de 1901.

Un constat en 1998 : de nombreux camping caristes **ne peuvent, ou ne veulent participer à des sorties en groupe !**

Mais ils sont tout aussi nombreux à désirer aider à la **défense de leur mode de loisirs** en adhérant à une fédération et en profitant de ses services et avantages !

La FFACCC est la fédération toute désignée pour accueillir ce club !

Seule fédération à ne défendre que le point de vue des camping caristes aux **besoins bien différents** de ceux des campeurs ou caravaniers !

Les camping-caristes sont **autonomes !**

L'UCCF, c'est le club qui offre :

- Une **protection juridique** pour tous les véhicules référencés à votre domicile.
- Des **avantages financiers** chez plus de 500 partenaires.
- Des possibilités de **participer à des voyages** réservés aux adhérents de la FFACCC.
- De participer à la **défense de notre mode de loisirs** en aidant les actions :
 - de la FFACCC.
 - du Comité de Liaison de Camping-Car.
 - de la FICM au niveau européen.

L'UCCF, c'est le club qui permet d'adhérer « directement » à la FFACCC ! Cette adhésion « directe » permet à chacun de ses membres d'être représenté officiellement lors de l'Assemblée générale de la Fédération et de pouvoir s'y exprimer.

Un adhérent à l'UCCF n'est pas un adhérent isolé, mais un adhérent solidaire et actif !

L'UCCF, c'est qui ?

Forte de plus de 1200 équipages, l'UCCF est le club le plus important de la FFACCC, le plus important en France !

L'UCCF est **gérée** tout au long de l'année par 4 **membres bénévoles élus** qui constituent le bureau, et les **membres cooptés** (voir pages 3 et 5).

L'UCCF regroupe les **camping-caristes indépendants** ! Mais ils sont représentés lors des **Assemblées Générales** de la FFACCC ! L'UCCF dispose de **3 voix** lors des votes !!!

***Vous venez d'adhérer, ou vous êtes plus ancien !
Autant de bonnes raisons de renouveler votre adhésion pour
défendre Votre mode de loisirs,
en étant indépendant !***



Depuis mai dernier un nouveau chargé de mission, Benoit FERREIRA, a pu être engagé en remplacement de Guillaume DOURY qui, faute de compétence suffisante, n'avait pu être conservé à l'issue de sa période d'essai, fin septembre 2021.

L'activité sur le terrain a donc été en sommeil durant de nombreux mois et seules les procédures devant les tribunaux administratifs ont pu être régulièrement suivies.

Par ailleurs, un retard très significatif de tous les Tribunaux après la pandémie est à déplorer et aucune décision n'a pu être rendue depuis le début de 2022, les affaires ne sont pas même fixées pour être plaidées malgré les relances des greffes par nos avocats.

Une seule affaire a un petit peu avancé : Biarritz.

Historique : En 2015, sur demande du CLC, la ville de Biarritz a été condamnée par le Tribunal Administratif de Pau à abroger son arrêté d'interdiction de stationner pour les camping-cars et à déposer les panneaux signalant cette interdiction.

La ville s'est exécutée pour abroger l'arrêté mais a conservé les panneaux.

En 2017, procès en exécution, la ville est condamnée à déposer les panneaux avec une astreinte de 50 € par jour.

En 2018, nouveau procès en exécution car il reste 2 panneaux : la ville est condamnée à la dépose de ces 2 panneaux avec une astreinte de 150 € par jour. La ville ne s'est toujours pas exécutée et à l'audience du 4.5.2021 le Tribunal Administratif a souhaité nommer un médiateur. Aussi bien le CLC que la municipalité ont accepté cette procédure dès la décision rendue. Ce n'est qu'en mai 2022 que la nomination par le Tribunal a réellement eu lieu et que nous avons eu connaissance de ses coordonnées. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 5 juillet, sur place et une nouvelle réunion est normalement programmée pour le 6 septembre (non confirmée à ce jour).

NB : L'astreinte est à assimiler à une amende et le Tribunal doit décider in fine à qui les fonds doivent bénéficier : le Trésor Public, le demandeur (nous), une Association... souvent un partage est instauré et parfois le montant est minoré.

C'est un exemple de la **lenteur** et de la **complexité** des **dossiers** portés devant les Tribunaux administratifs.

Depuis maintenant plusieurs années, il apparait que la Sté Camping-Car Park a une activité exponentielle et de plus en plus d'aires municipales gratuites ou payantes, ainsi que des terrains de camping municipaux sont transformés en Aire CCP avec pour corollaire **une interdiction de stationner pour les camping-cars partout ailleurs dans la municipalité.**

Les conventions signées entre CCP et les Mairies imposent dans la majorité des cas l'édiction de ces arrêtés d'interdiction. Le CLC a tenté une approche transactionnelle avec CCP pour que cette obligation n'existe plus dans les nouvelles conventions. Peine perdue. Depuis 2 ans environ, **les arrêtés ne font plus mention des camping-cars mais « des véhicules transportant des bouteilles de gaz et des eaux usées »**. C'est une autre façon de nommer, sans le faire, les camping-cars. Cela est très préoccupant car il est implicitement dénoncé une dangerosité particulière de ces véhicules. **Pour le moment les Tribunaux qui sont saisis de dossiers avec ce genre d'arrêté n'ont pas encore prononcé de décision.**

Une lutte existe également contre la multiplication des parkings balisés par des barres de hauteur.

L'existence de ces barres est quasi systématiquement irrégulière car, selon le code de la route, elles ne peuvent que signaler un danger en aval. Les municipalités prennent souvent comme prétexte la lutte contre l'invasion de ces parkings par « les gens du voyage » mais tous les camping-caristes en font les frais. Une action transactionnelle, au cas par cas, avec les municipalités est sur les rails mais avec un seul chargé

de mission, qui jusqu'à présent n'a pu que traiter les dossiers urgents (en cours de procédure majoritairement), la tâche est immense.

Malgré ce bilan très mitigé, le CLC ne baisse pas les bras et lutte au quotidien pour faire valoir le droit des camping-cars afin qu'ils soient reconnus, ainsi que leur carte grise le stipule, comme n'importe quel autre véhicule de la catégorie M1 à savoir « un transport de personnes de moins de 9 places » au même titre que toutes les voitures particulières. Où les voitures peuvent se garer librement et gratuitement, il n'est pas logique que les camping-cars soient obligés de rallier un terrain de camping ou une aire payante pour seulement stationner, ne serait-ce que quelques heures pour aller visiter une ville, un lieu historique ou touristique, aller au restaurant ou faire des emplettes... sans parler des interdictions de simplement circuler.

M. Madeleine Couturier

Membre du CA de l'UCCF - Vice-Présidente du CLC – Vice-Présidente de la FFACCC

	<p>Le Comité de Liaison du Camping-car édite des documents. Cet autocollant sera à votre disposition gratuitement lors de nos rencontres à Lapalisse et à Chauvigny.</p> <p>Des guides existent également : Camping-car mode d'emploi ; Camping-car droit de l'accueil et du stationnement ; Camping-car guide du savoir-vivre ; l'accueil des camping-cars ...</p>
---	---




L'abus d'alcool est dangereux pour la santé – À consommer avec modération



Fédération
Internationale
des
Clubs
de
Motorhomes

Vous êtes adhérents à l'UCCF, donc adhérents à la FFACCC et donc adhérents à la FICM !



LE MOT DE CLAUDE GUET, PRÉSIDENT DE LA F.I.C.M.

Un point sur la situation, après deux années difficiles pour tous. Nous avons enfin pu nous retrouver pour notre EURO CC grâce à la volonté de nos amis Belges ! Malgré les difficultés rencontrées, notamment les inondations survenues à Liège nos amis ont su réaliser un Euro CC simple et convivial ! Un

très grand merci à tous les bénévoles !

3 clubs nous ont rejoints, preuve de l'intérêt porté à la FICM !

« ACAV » club espagnol Valencia, « CCC GUBBIO » club italien et « AU PAYS DU CAMPING-CAR » club suisse !

Pendant ces deux années tous les dossiers ont continué à être traités.

Stationnement au Portugal : la FICM avait déposé 2 plaintes concernant les interdictions et les obligations de stationner. Elles ont été rejetées par la commission.

Demande de passage du permis « B » à 4500 kg.

Contrairement à ce qu'affirment certains « concurrents », c'est bien la FICM qui est à l'origine de cette démarche et qui continue de suivre ce dossier auprès de la commission européenne.

Nous maintenons la demande à 4500 kg contrairement à certains marchands de tapis qui ne proposent que 4250 kg. Il suffit de calculer le poids exact des accessoires et du minimum vital pour comprendre qu'il ne pourra y avoir de transition énergétique sans augmentation significative du PTAC de nos véhicules !

La charge utile de 500 Kg minimum doit devenir la règle, elle doit être garantie pour l'utilisateur. Merci à tous les membres de l'UCCF qui ont répondu au questionnaire de la commission européenne concernant ce problème !

Tous les jours nous constatons le manque d'harmonisation des règles communautaires. Tous les citoyens que nous sommes, en subissons les conséquences dans la vie de tous les jours. Nous espérons voir aboutir ces justes demandes en fin d'année 2022 et nous restons mobilisés. Nous vous informerons régulièrement des suites.

Nous regardons aussi vers l'avenir puisque nous irons en 2023 en Italie pour notre rassemblement annuel « EURO CC 2023 à ASSISI (ASSISE) du 7 au 11 juin organisé par le nouveau club « CCC GUBBIO ». Les prolongations sont en cours de validation et nous espérons avoir le programme complet pour l'A.G. de l'UCCF.

<https://www.ffaccc.info/copie-de-forum-des-voyages>

Le site de la FICM : <https://www.ficm-aisbl.eu/qui-sommes-nous/>



Quelques rappels,
Quelques conseils,
Pour.....

Les nouveaux camping-caristes débutants...
et les anciens camping-caristes chevronnés

VANS ?
FOURGONS AMÉNAGÉS ?
CAMPING-CARS ?

Les émissions de TV et autres publicités laissent supposer
que ce sont des véhicules différents ?
QU'EN EST-IL ?

Juridiquement, il n'y a pas de différence entre
van, fourgon aménagé et camping-car.
Ils appartiennent à la catégorie M1 comme les voitures :
« Véhicules affectés au transport de personnes comportant, outre le siège du
conducteur, huit places assises au maximum. »
Ils ont la mention VASP « Véhicule automoteur spécialisés ».
Le code de la route ne distingue pas
les véhicules aménagés des voitures et des utilitaires !
*De façon générale, mêmes droits, mêmes devoirs !
Pas plus de liberté aux uns qu'aux autres !*

STATIONNER OU CAMPER ?	Est-ce différent ?
------------------------	--------------------

OUI !!!

Le stationnement est une des composantes de la "circulation" dans le cadre du code de la route.
Stationner n'est pas "camper".

En conséquence, tout ce qui ne peut se faire dans le cadre de la circulation lorsque le véhicule roule ne peut se faire non plus lorsque le véhicule est en circulation sans déplacement, soit arrêté ou en stationnement.

Donc tant le déploiement des toits de certains vans que pour la plupart des camping-cars, les stores, tables et chaises, les paraboles ou l'ouverture de lanterneau, de marchepied, ressortent de la notion de camping puisqu'on ne peut rouler lorsque c'est ouvert.

MAIS

On peut stationner comme n'importe quel autre véhicule de type M1 en respectant ce qui est ci-dessus,
sans rejet de liquides, dans la limite de 7 jours (cas général).

Si une de ces conditions n'est pas remplie, il s'agit d'acte de camping qui peut être verbalisé (amendes de 1ère à 5ème classe selon les cas).

Tout dépendra alors de l'état d'esprit des forces de l'ordre plus ou moins pointues dans leurs connaissances du "droit" ou bien tout simplement "l'interprétation" des règles,

ou bien encore (quant à leur zèle) les instructions qui leur sont données pour verbaliser, selon que la municipalité est plus ou moins anti camping-cars.

CODE DE LA ROUTE	Quelques rappels et conseils
------------------	------------------------------

Pour les camping-cars de plus de 7m de long ou de plus de 3500 Kg :

R412-12 : laisser une distance de 50 mètres minimum entre deux véhicules de plus de 7m ou de plus de 3500 Kg).

R412-25 : obligation de circuler sur les deux voies les plus à droite (pas de dépassement sur la 3ème voie d'une autoroute).

R414-17 : interdiction de dépasser en cas de neige ou verglas.

Pour les camping-cars de plus de 2 m de large (tous sauf vans) :

R414-2 : sur chaussée étroite, faciliter le passage des autres véhicules en ralentissant ou en s'arrêtant si nécessaire.

Comment aborder un rond-point :

La circulation se fait sur la voie de droite.... Il est possible de circuler sur la voie de gauche si on sort du rond-point à gauche de l'axe d'entrée.

CONSEIL : en camping-car il est plus prudent de rester à droite en maintenant le clignotant gauche tant que l'on n'a pas franchi la sortie précédant celle que l'on va utiliser.

Dans tous les cas, il faut utiliser les clignotants droit et gauche pour informer les autres usagers de nos intentions. (amende de 135 € et retrait de 3 points en cas d'oubli)

Les camping-cars Poids Lourds doivent rester sur la voie de droite.

Surcharge

Contrairement aux bruits qui courent sur les aires de services ou les réseaux sociaux, aucun dépassement du PTAC n'est autorisé ; en cas de contrôle les amendes peuvent être lourdes :

- surcharge de moins de 5 % :
 contravention de 4ème classe soit 135 € avec autorisation de reprendre la route tel quel !
- surcharge entre 5 et 20 % :
 contravention de 4ème classe soit 135 €, plus immobilisation du véhicule jusqu'au délestage !
- surcharge supérieure à 20 % :
 contravention de 5ème classe soit 1500 €, immobilisation du véhicule jusqu'à délestage, passage au tribunal.

A noter que ces contraventions n'entraînent pas de perte de points.

Ne pas oublier qu'en cas d'accident, l'assureur de la partie adverse ou votre assureur peut demander l'expertise et le poids du véhicule.

Tractage d'une voiture

L'utilisation du cadre à tracter n'est pas autorisé en France ni dans de nombreux pays européens ! Son utilisation est à vos risques et périls ! Les forces de l'ordre peuvent vous verbaliser pour plusieurs motifs : utilisation du cadre, non-respect de la vitesse de 40km /h en remorquage, ...

Ne pas oublier qu'en cas d'accident, l'assureur de la partie adverse ou votre assureur peut se retourner contre vous !

INTERDICTIONS DE STATIONNER	VASTE PROBLÈME !
------------------------------------	-------------------------

Attention ! Contrairement aux bruits répandus, toutes ne sont pas illégales ! Exemples celles concernant les parcs naturels nationaux, régionaux, les sites classés ; ou encore celles temporaires pour raisons de marché par exemple.

CONSEIL : ne cherchez pas la contravention ! MAIS photographiez les panneaux, barres de hauteur etc. ; demandez les arrêtés municipaux ; et envoyez-nous ces documents ! Nous les examinerons et transférerons au CLC seul organisme habilité à intervenir auprès des communes !

DOUBLER UN CYCLISTE	PAS TOUJOURS FACILE !
----------------------------	------------------------------

prévoir 1 mètre minimum en ville et 1,5 m en dehors de l'agglomération pour dépasser les usagers fragiles (donc les cyclistes) en toute sécurité. En cas de ligne continue, le franchissement de celle-ci avec les 2 roues côté conducteur est toléré. *C'est une tolérance, pas un droit !* Alors...ralentissons !

ANIMAUX de COMPAGNIE	Chiens, chats, oiseaux, NAC,...
-----------------------------	---------------------------------

Nous sommes nombreux à voyager avec nos animaux de compagnie. Très généralement des chiens, souvent des chats et rarement d'autres animaux : furets, perroquets, etc.

Il est bon de rappeler que :

- la plupart du temps les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans les lieux publics : musées, magasins d'alimentation, restaurants, etc.

- lors de voyages ou sorties organisées, il faut vous renseigner très précisément auprès de l'organisateur pour savoir si votre animal pourra ou non vous accompagner lors d'une visite. N'hésitez pas à questionner afin d'éviter des malentendus regrettables.

- de même lors de voyages à l'étranger, il faut vous renseigner sur les conditions d'entrée de votre animal dans le pays.

Il existe des sites très bien faits :

<https://www.anivetvoyage.com>

C'est le site de référence indispensable à qui voyage avec son animal. Vous y trouverez tout : conseils, santé, formalités, réglementation etc. Ce site est fait par des vétérinaires.

Il existe également le site officiel du gouvernement français :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21374>

Vous ne rêvez pas ! Il existe des plages où les animaux de compagnie sont autorisés avec parfois des conditions. Rendez-vous sur ce site !

https://www.peuple-animal.com/services_plages.html

Vous renseignez le département où vous vous trouvez et ...vous avez les réponses !

ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS ou ENVIRONNEMENTALES	<i>Quelle pagaille !</i>
--	--------------------------

La vignette Crit'Air

Elle n'est valable qu'en France ! Du niveau 0 pour les véhicules électriques au niveau 5 pour les véhicules considérés comme les plus polluants. En raison de la technologie utilisée, certains véhicules ne sont pas éligibles à la vignette Crit'Air, avec une dérogation pour les véhicules de collection (se rapprocher de la Préfecture).

Attention, cette vignette est obligatoire pour les véhicules circulants et stationnant dans les zones à faibles émissions mobilité décidées par les collectivités et dans les zones de mise en œuvre de la circulation différenciée décidée par les préfets lors d'épisode de pollution.

CONSEIL : vu le coût, et bien qu'elle ne soit pas obligatoire, il est plus prudent de se la procurer auprès de <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Et en Europe, ???

Chaque pays a ses règles propres ! Et dans chaque pays, des villes ou des régions ont leurs propres règles !

Il serait fastidieux de tout détailler ici (et de plus cela risquerait de changer entre temps !), alors rendez-vous sur le site :

<https://www.green-zones.eu/fr/>

Au cours de votre périple, pour être informé en temps réel des évolutions locales, vous pouvez également consulter l'application [Green-Zones](#) que vous aurez téléchargée sur votre smartphone.

Certains GPS proposent dans les paramètres d'éviter les zones à faibles émissions ; regardez dans votre GPS !

CONSEIL : Avant votre départ à l'étranger, renseignez-vous ... et appliquez les règles, même si elles vous semblent ... curieuses !

ACCUEIL CAMPING-CAR	Aires de services – de stationnement publiques – privées
---------------------	--

La position de la FFACCC (et donc de l'UCCF) :

Paiement des services : oui dans la limite de tarifs corrects.

Paiement des parkings : oui SI le tarif est identique à celui pratiqué pour les autres véhicules de classe M1.

Globalisation prix des services et du parking : nous ne sommes pas d'accord !

Soutien total aux aires à gestion strictement communale.

Elles sont réparties de manière inégale sur tout le territoire français et dans de nombreux pays européens. Nous recommandons :

- Le guide papier édité chaque année par notre partenaire « Le Monde du Camping Car ».
- L'application Park4night) partenaire de la FFACCC disponible pour Iphone et appareil Android. Coopérative, elle est alimentée par des campings caristes. Gratuite dans sa version de base, une version payante (9,90 €) permet la consultation hors ligne et l'accès aux coordonnées des accueils <https://www.park4night.com/>

Le Réseau France Passion

La FFACCC est partenaire de ce réseau qui propose des accueils à la ferme, chez des vignerons et même chez des particuliers qui mettent à disposition des places pour un séjour de 24 h. L'achat du guide à tarif réduit FFACCC vous donne la qualité d'invité et vous permet l'accès aux 2200 adresses.

<https://www.france-passion.com/>

Le réseau FEFI

Depuis 2016 la Fédération Européenne des réseaux d'accueil FEFI réunit les réseaux qui développent la "Formule Invitations" de France Passion en Europe.

La FEFI unit désormais 10 réseaux européens en Espagne, Grande- Bretagne et Irlande, Suisse, Allemagne, Suède, Danemark, Autriche, Norvège, et bien sûr France.

L'Italie vient tout juste d'arriver dans le réseau et la Belgique nous rejoindra dans les mois qui viennent.

Tous les membres se réunissent chaque année dans un pays différent. Nos échanges nous permettent de s'enrichir de l'expérience des autres pays et d'améliorer nos réseaux.

Site FEFI : www.fefi.eu

Campings

Retrouvez les campings partenaires de la FFACCC dans le guide des partenaires ou sur :

<https://www.ffaccc.info/partenaires>

Notre partenaire

Réseau européen
AIRE SERVICES
Camping-cars & Campings

+ 9 2 5
aires installées depuis 2000

Achat en ligne par appli sur place

PRÉPAREZ VOTRE ROADTRIP AVEC NOUS!

ACCÈS LIBRE sans carte d'abonnement

Grand choix d'aires et de services

Hot line 24h/24 et 7j/7 multilingue
Renseignements
Ouverture de barrière
Supervision en direct

reseauaireservices.com

Pour défendre et faire respecter notre mode de loisirs, réadhérez, faites adhérer à l'UCCF !

Le 43^{ème} Euro CC à Blégny ... l'UCCF y était !



Nous étions 21 équipages de l'UCCF à Blégny, commune proche de Liège et malheureusement connue pour les inondations catastrophiques du mois de juillet 2021.

21 équipages parmi les 270 venus de 10 pays européens ! L'Euro CC c'est la vraie fête européenne du camping-car !

Alors bien sûr, à l'arrivée, chaque équipage a eu à cœur de déposer son colis humanitaire ! Plus de 500 kilos ont ainsi été recueillis, preuve que les camping caristes sont solidaires.

Les anciens, habitués des Euro CC se retrouvent avec émotion ; les nouveaux découvrent et bien vite s'intègrent au groupe.

La cérémonie inaugurale a été marquée, entre autre, par la présence de Madame la Ministre du tourisme en Wallonie. Lors de son intervention elle a notamment assuré que la Wallonie s'était lancée dans un important programme d'aménagement d'aires d'accueil pour les camping-caristes.



Au menu de ces journées : visites de la mine de Blégny remarquablement conservée, de l'abbaye de Val Dieu unique abbaye ayant échappé aux destructions des révolutionnaires français ; la ville de Liège avec ses nombreux édifices et, en contraste, sa gare à l'architecture contemporaine. Le dimanche chacun put faire son marché auprès des producteurs locaux.

Et bien sûr n'oublions pas les repas qui nous ont permis de découvrir les spécialités typiquement liégeoises : tout d'abord la salade liégeoise, les boulets de Liège à la sauce lapin, le fromage de Herve célèbre pour son « parfum », la tarte au riz ; n'oublions pas les différentes charcuteries et bien sûr les bières, consommées avec modération, bien évidemment !

Lundi ce fut le traditionnel défilé, animé comme à l'accoutumée par nos amis belges wallons et flamands unis dans la fête ! Puis ce fut le départ pour les prolongations pour certains, la route du retour pour d'autres.



Un très grand merci aux bénévoles du club « ABUM » et à son Président. Ils ont su nous accueillir dans la simplicité, l'efficacité, la gentillesse et ... la bonne humeur !

Bienvenue aux nouveaux partenaires

	<p>Preuve que la FFACCC est de plus en plus reconnue comme étant la fédération des Camping Caristes, Le réseau « Les plus beaux détours de France » va signer un contrat de partenariat avec notre fédération lors du Conseil d'Administration de Saint Amand Montrond. A l'UCCF nous connaissons bien ce réseau nous étions à Lapalisse en 2021 et nous nous retrouverons à Chauvigny en octobre 2022 !</p>
	<p>Découvrez cette offre dans la rubrique partenaires du site de la FFACCC Un partenaire qui nous fait l'honneur de nous soutenir avec l'encart publicitaire page 2</p>
<p>Plus de 500 partenaires ! Sur présentation de votre carte FFACCC à jour, vous bénéficiez de remises importantes. Très vite votre cotisation annuelle sera remboursée !!! La liste mise à jour en permanence est consultable ici : www.ffaccc.info - rubrique partenaires.</p>	

La Protection Juridique

Pour qui ? Comment ?

- Elle couvre **le camping-car et tous les véhicules de l'équipage**, inscrits au domicile, quel que soit leur nombre.
- Elle peut intervenir
 - o - **dès l'achat du véhicule**, dans le cadre de sa garantie contractuelle, légale ou du vice caché
 - o - **en cas d'accident, de litige ou de panne**, aussi bien mécanique que touchant l'un des éléments équipant le véhicule (frigo, etc.) ou sa structure
 - o - si une **réparation est mal faite**, incomplète, non pérenne ou si vous faites **monter un accessoire** qui ne fonctionne pas correctement
 - o - en cas **de litige avec le vendeur ou l'acheteur** de votre véhicule
- Elle tentera d'abord d'aboutir à une transaction mais pourra nommer un expert ou un avocat
- *Elle est indépendante de la Défense Pénale et Recours et ne fait pas double emploi avec cette garantie. Elle peut intervenir pour défendre vos droits à l'encontre de votre propre assureur Auto.*

La durée de garantie court du 1^{er} janvier au 31 décembre, sans tacite reconduction.

Son montant de 9€ est inclus dans votre cotisation.

Il vous coûtera moins que la baguette de pain que vous achetez chaque jour chez votre boulanger :

0,024€ par jour !

La protection juridique débute dès votre enregistrement dans la base des adhérents ; le mois de carence administrative n'existe plus.

MAIS ATTENTION : n'attendez pas d'avoir des problèmes avec votre véhicule pour réadhérer !

D'anciens adhérents en ont fait la triste expérience !

Ils n'avaient pas renouvelé leur adhésion...et puis hélas des problèmes sont arrivés.

Alors bien vite ils se sont souvenus de l'UCCF !

Mais à l'examen de leurs dossiers, les services juridiques ont refusé la prise en charge car les problèmes étaient survenus AVANT la date de réadhésion !

Alors ...on ne vous souhaite pas des ennuis avec vos véhicules, mais hélas cela peut arriver !

Entre payer 9€ pour l'année (0,024€ par jour !) et être pris en charge ou ne pas les payer et se retrouver (au mieux) avec une facture, au pire avec des ennuis qui continuent... C'est un choix !

Le contrat de protection juridique est consultable sur notre site UCCF et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée à Gisèle (adresse page 3) et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

A VOS AGENDAS !

DATES	LIEU	TITRE	DIVERS
Du 24 septembre au 2 octobre	LE BOURGET	Salon VDL	Stand de la FFACCC Hall 2B STAND 6
7 au 9 octobre	LAPALISSE (Allier)	Reconstitution embouteillage historique de la N7	Programme et inscription : COMPLET https://www.uccf-ffacc.fr/medias/files/programme-lapalisse.pdf
12 au 16 octobre	CHAUVIGNY	RÉUNION ANNUELLE	Programme https://www.uccf-ffacc.fr/medias/files/programme-chauvigny.pdf et inscription https://www.uccf-ffacc.fr/medias/files/contrat-de-vente-ag-chauvigny-.pdf
7 et 8 novembre	SAINT AMAND MONTROND	CA et AG de la FFACCC	Programme et inscription https://www.ffacc.info/caetagdelaffacc
9 et 10 novembre	SAINT AMAND MONTROND	FORUM DES VOYAGES	Programme et inscription https://www.ffacc.info/caetagdelaffacc
7 au 11 juin 2023	ASSISE (Italie)	44 ^{ème} EURO CC	Programme et inscription vous seront communiqués, peut-être à Chauvigny
16 au 18 juin	ASSISE (Italie)	44 ^{ème} EURO CC Prolongations	Programme et inscription vous seront communiqués peut-être à Chauvigny

N'oubliez pas ! Vous pouvez participer aux sorties ouvertes à tous les adhérents de la FFACCC. Liste mise à jour régulièrement sur les sites de l'UCCF ou de la FFACCC.

Vous avez des difficultés avec internet, avec votre imprimante, demandez les documents qui vous intéressent à Gisèle, notre secrétaire.

Application de partage de coins sympas pour camping-cars, fourgons aménagés et vans

Avantage FFACCC
-10 % sur la boutique*
code : **FFACCC10**
POI's GPS, t-shirts, goodies...
*hors offres promos en cours

DÉCOUVREZ L'ABONNEMENT + 9,90€ / AN ANDROID / IOS

park4night +

www.park4night.com



BRICOLAGE



Déplacer un interrupteur mal placé !

À quoi pensent les concepteurs de nos camping-cars ????

Un bel exemple dans le camping-car de Pierre !

L'interrupteur pour mettre la lumière dans les WC se trouve à l'extérieur, de l'autre côté du couloir !!!

Il est donc impossible de pénétrer dans ce local "de bien-être" sans réveiller son conjoint !!!



J'ai donc modifié l'alimentation de façon à pouvoir dorénavant allumer de l'intérieur avec la porte fermée. J'ai relié ensemble les deux fils de l'interrupteur d'origine, ce qui fait que les deux spots WC sont maintenant allumés.

Les câbles d'alimentation de ces spots étant insérés dans un genre de faux plafond, j'ai percé un trou de 10mm proche de la cloison de l'armoire de toilette. J'ai introduit dans ce trou de 10, deux câbles rigides de 1,5 recourbés sur leurs extrémités. Après avoir déboîté le spot, à l'aide d'un fil de fer, également recourbé en son bout, j'ai donc tiré sur ces deux câbles.



J'ai installé un nouveau bouton M/A de façon à cacher le trou de 10mm dans l'angle de la cloison. J'ai coupé le câble d'alimentation en courant électrique du spot et relié chaque extrémité de ce câble aux deux fils du nouveau bouton M/A.

Un très grand merci à Pierre Leroy, génial inventeur du Kit Miroir de Renvoi !! <http://www.kitmiroirderenvoi.com>

N'hésitez pas à envoyer vos bricolages ! Ce sera pour le profit de tous !



Cuisine



Une vinaigrette toujours prête et bien émulsionnée !

J'ai vu cette recette lors d'une émission de Cyril Lignac ! Depuis je prépare toujours une bonne dose de vinaigrette avant chaque départ. Je la conserve dans un « tupperware » !

Ingrédients :

15cl d'huile neutre (tournesol, pépin de raisin)

40g de vinaigre de vin

40g de moutarde

50g d'eau chaud

Préparation de la vinaigrette

Dans un saladier, préparez la vinaigrette en versant la moutarde avec le vinaigre, le sel et le poivre, mélangez.

Ajoutez l'huile puis l'eau bouillante (ça va permettre de fixer le gras, elle restera émulsionnée), continuez à fouetter !

Versez dans votre récipient ! Fermez-le et ... emportez le avec vous dans le Camping-car !

Michèle Ruellé

Huîtres en gelée de muscadet



Ingrédients:

3 huîtres/personne

Pour 2 personnes :

6 huîtres.

10 cl de muscadet.

2 feuilles de gélatine.

1 boîte d'œufs de lump ou de truites.

Poivre.

Préparation :

Ouvrir les huîtres.

Récupérer leur eau.

Les laisser bien droites pour récupérer leur deuxième eau.

Filtrer l'eau des huîtres.

Faire chauffer dans une casserole avec le muscadet.

Juste avant l'ébullition, y plonger les huîtres quelques secondes pour les raidir.

Couper le feu.

Sortir rapidement avec une écumoire.

Faire ramollir les feuilles de gélatine dans l'eau froide.

Les égoutter et les mettre dans le liquide de cuisson encore tiède, les faire fondre.

Caler horizontalement les parties creuses des huîtres.

Verser la gelée encore tiède, poivrer.

Déposer une huître.

Laisser reposer au réfrigérateur.

La gelée doit être bien prise.

Poser une pluche de persil pour la décoration.

Déguster frais, à l'apéritif ou en entrée.

Aline Devérine



Cuisine



Des œufs à la turque...



Ingrédients :

Fromage blanc (faisselle, yaourt nature,..)
 Huile d'olive
 1 citron
 Ail
 Herbes fraîches (menthe, basilic, aneth,..)
 Sel et Poivre.
 Vinaigre
 Beurre
 Paprika ou piment d'Espelette
 2 œufs (pour 2 personnes...et plus si ...)

Préparation :

- Mélangez du fromage blanc avec de l'huile d'olive, le zeste et le jus du citron, un peu d'ail frais râpé, et des herbes fraîches.
- Faites pocher les œufs 2 minutes dans de l'eau bouillante légèrement vinaigrée puis égalez-les délicatement sous l'eau froide, c'est plus facile !

- Préparez du beurre clarifié : faites fondre le beurre en retirant la mousse puis ajoutez le paprika ou le piment d'Espelette.

Dressage :

Dans une assiette blanche (c'est plus joli,) mais si vous n'en avez pas ce sera malgré tout aussi bon.

Mettez le mélange de fromage blanc.

Disposez dessus les œufs mollets.

Arrosez avec le beurre clarifié.

Décorez avec quelques feuilles d'herbes fraîches.

J'ai trouvé cette recette sur Instagram « chefdouds » à découvrir ! Michèle Ruellé

Vous aussi vous avez des recettes, des astuces ! Faites-en profiter tous les adhérents et adhérentes ! Envoyez les nous !

**U.C.C.F.
F.F.A.C.C.C.**

« Je suis à l'UCCF ? ou... à la FFACCC ? »

Vous êtes nombreux à nous poser cette question !

Vous avez adhéré à l'U.C.C.F. Ce club fait partie de la FFACCC, comme les 30 autres clubs ! Donc... vous devenez automatiquement adhérent de la FFACCC et vous bénéficiez des avantages offerts par la fédération.



La carte FFACCC

Vous avez reçu une carte du modèle ci-contre.

Cette carte est permanente, et à actualiser chaque année à l'aide d'une petite vignette millésimée que vous recevez lors de la ré-adhésion. Elle est strictement personnelle.

Au dos figure votre numéro d'adhérent, votre club l'UCCF et vos coordonnées.

Le badge

Il est donné lors de votre première participation à l'Assemblée Générale de l'UCCF. Ou à la première rencontre organisée par l'UCCF.

Vous devez le conserver et le porter lors de tous les rassemblements.

C'est le signe de reconnaissance et d'identification, indispensable lors de nos rencontres (UCCF-FFACCC- FICM).



Les timbres fédéraux

Vous les recevez lors de votre ré-adhésion ou adhésion. L'année prouve votre adhésion ou réadhésion. Le petit (à droite) est à coller sur votre carte, le grand sur votre pare-brise ou votre plaque bleue FICM.

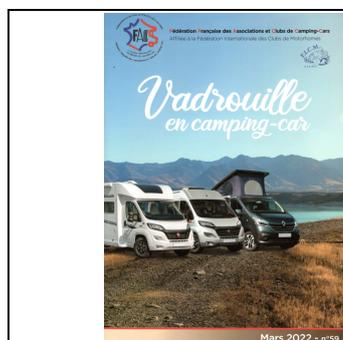


Les autocollants

Fiers d'appartenir à la seule fédération 100% camping-cariste et à son club le plus important !

Alors ne nous cachons pas ! Vous n'aimez pas coller sur la carrosserie.

Demandez les autocollants pour vitres !



Le magazine de la Fédération qui paraît 2 fois par an : fin mars (envoyé à partir du fichier des adhésions au 31 janvier) et à l'occasion du Salon du Bourget (envoyé à partir du fichier des adhésions au 31 juillet).

Vous n'avez pas reçu Vadrouille ? Nous pouvons vous l'envoyer par mail (sans les pubs). Le demander à Gisèle, votre secrétaire UCCF ou à Jean-Pierre votre Président.

Ou vous pouvez le télécharger sur notre site ou celui de la FFACCC.

C'est l'équipage Claudine et Alain Cousin, de l'ACCRéPA qui se charge bénévolement de la rédaction à partir des envois des clubs.



Chaque année, en **début avril**, vous recevez *le guide* qui recense les partenaires de la FFACCC et les avantages octroyés. **Attention : L'envoi se fait à partir de la liste des adhérents inscrits au 22 mars, date imposée par le routeur. Raison de plus pour réadhérer rapidement pour être sûr de le recevoir !**

Le nombre de partenaires augmente en permanence et de ce fait, seule la liste sur le site de la FFACCC est constamment à jour. Nous vous invitons à la consulter : www.ffaccc.info - rubrique partenaires.

**U.C.C.F.
F.F.A.C.C.C.**

« Je suis à l'UCCF ? ou... à la FFACCC ? »

LES NEWSLETTERS

Il y a celles envoyées par l'UCCF et celles mensuelles envoyées par la FFACCC !

Pour être certain de les recevoir !

Dans votre carnet d'adresses (ou contacts) enregistrez deux nouveaux contacts avec leurs adresses électroniques :

UCCF : contact@uccf-ffacc.fr

FFACCC : contact@ffacc.info

Il n'y aura plus de problème ! Ces courriers ne passeront pas dans les spams ! Vous n'aurez plus... qu'à les lire !!!

ATTENTION : pour recevoir les newsletters UCCF il faut que vous ayez répondu OUI au message que vous avez reçu lors de votre adhésion ou réadhésion. Vous n'en êtes pas sûrs ? Contactez Jean-Pierre BOULET.

VOTRE ADRESSE ELECTRONIQUE

Vous en avez changé ! Merci de nous communiquer la nouvelle ! C'est plus pratique !

VOTRE ADRESSE POSTALE

Vous avez déménagé ! N'oubliez pas de nous donner votre nouvelle adresse ! C'est plus pratique !

Certains envois nous reviennent ! Et ce service de La poste n'est pas très pressé.

CONNEXION AU SITE UCCF

Même si vous ne nous avez pas donné votre adresse mail (ou si vous n'en avez pas !) vous pouvez toujours avoir des informations en vous connectant sur le site de l'UCCF : <https://www.uccf-ffacc.fr>

CONNEXION A LA PARTIE « ADHÉRENT »

Pour vous connecter à cette partie il vous faut :

- **Votre identifiant** : c'est votre numéro d'adhérent (sur votre carte FFACCC) et les 3 premières lettres de votre nom de famille. Exemple pour l'équipage Dupont, adhérent 12345 : **12345DUP**
- Votre mot de passe : il n'y a que vous qui le connaissez. Si vous l'avez oublié suivez les instructions qui s'affichent sur l'écran.
- Vous avez des difficultés : contactez directement le webmaster Jean-Pierre BOULET.

CARTES POUR LES CAMPINGS

« carte CCI » : nous ne la diffusons plus et l'Automobile Club ne diffuse plus la carte !

« Camping Card ACSI » : C'est une carte de réduction acceptée dans 3330 campings de 21 pays européens.

<https://www.eurocampings.fr/>

Avec la carte, vous recevez 2 guides regroupant les campings appliquant les tarifs.

Possibilité de commander en même temps l'application pour votre téléphone mobile.

Nous vous déconseillons la formule « abonnement » difficile à annuler si vous décidez d'abandonner une année suivante.

ATTENTION : tous les campings inspectés par ACSI que vous trouvez sur leur site ne pratiquent pas les tarifs réduits. Seuls ceux inscrits dans les guides les pratiquent !

N'oubliez pas que votre carte FFACCC vous donne droit à des réductions dans des campings partenaires en France et à l'étranger. Voir la liste dans le guide ou sur le site de la FFACCC.

Comment réadhérer ...



**ATTENTION
PLUSIEURS CAS !**

1^{er} cas :

Vous avez adhéré ou réadhéré avant le 30 JUIN 2022.
Votre adhésion ou réadhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour réadhérer :

- Soit vous utilisez le bulletin ci-contre et vous le renvoyez à Gisèle Laprévote avec votre chèque.
- Soit vous utilisez l'adhésion en ligne avec Helloasso, et payez avec votre carte bancaire en cliquant sur ce lien :
<https://www.helloasso.com/associations/union-des-camping-caristes-de-france/adhesions/2023-readhesion>
- Soit vous scannez ce QR code avec votre smartphone et payez en ligne avec HelloAsso.



2^{ème} cas :

Vous avez adhéré entre le 1^{er} JUILLET et le 31 AOUT 2022.
Votre adhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

*ATTENDEZ DE RECEVOIR AU MOIS D'OCTOBRE NOTRE COURRIER
« OFFRE DE RÉADHÉSION SPÉCIALE » POUR RÉADHÉRER.*

3^{ème} cas :

Vous avez adhéré ou réadhéré depuis le 1^{er} SEPTEMBRE 2022
Vous êtes à jour !
Votre adhésion ou réadhésion, est valable jusqu'au **31 décembre 2023**
Vous n'avez rien à faire ! Merci de nous faire confiance !
Et au plaisir de vous retrouver !

